1re ANNÉE. — N° 10. DIMANCHE. 22 NOVEMBRE 1846.

Ce Journal parait les Dimanche, Mercredi et Vendredi.

PRIX de l'abonnement.

POUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE :
Un an . . . . . 32 *francs*.
Six mois . . . . . 16 »
Trois mois . . . . 8 »

HORS DU DÉPARTEMENT :
1 franc de plus par trimestre.
Un numéro . . . . 25 *centimes*.
Annonces . . . . . 25 *c. la ligne*.
Réclames . . . . . 50 *c.* id.

L'AVENIR,

Journal du Progrès Social.

ÉMANCIPATION DES PEUPLES PAR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

On s'abonne :
A LYON, rue St-Dominique, n° 1, au 1er, chez M. Récipas ;
A LA CROIX-ROUSSE, *rue du Viard*, 3 ;
A PARIS, à l'Office-Correspondance de Lejolivet et Ce, *place de la Bourse*;
A MARSEILLE, chez M. E. Martin, licencié en droit, *rue Sibié*, 24, A ;
Et chez tous les Directeurs des postes et des messageries.

Tous les articles, ayant un but d'intérêt public, seront insérés gratuitement, quand ils seront revêtus de signatures connues.

Les lettres et envois non affranchis seront rigoureusement refusés.

Le numéro du dimanche étant plus spécialement consacré aux intérêts de l'industrie et de la fabrique lyonnaise, il en est fait un tirage supplémentaire auquel on peut s'abonner séparément.
(*N° 4 de huitaine.*) **Prix de l'abonnement : Un an, 12 fr. ; — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.**

AVIS ESSENTIEL.

*MM. les Abonnés aux journaux l'*Écho de l'Industrie *et le* Répertoire Lyonnais, *qui, à raison des embarras inséparables de la fusion de deux feuilles en une seule, n'auraient pas reçu exactement le numéro du dimanche de l'*Avenir, *sont priés de vouloir bien faire réclamer dans nos bureaux*, Rue St-Dominique, n° 1, *les livraisons qui pourraient leur manquer.*

Lyon, le 21 novembre 1846.

DES PRUD'HOMMES.

Une pensée éminemment juste et équitable a présidé à la création des Conseils des Prud'hommes. L'autorité administrative qui devait, dans le principe, régler les différends qui s'élevaient entre les négociants et les chefs d'ateliers, ne pouvait donner assez de temps à l'examen de ces innombrables contestations qui, de jour en jour, se multipliaient, décuplées par l'essor imprimé à l'industrie ; l'autorité judiciaire, totalement étrangère aux habitudes commerciales, privée des éléments nécessaires à l'appréciation de ces discussions toutes spéciales, reconnaissait son impuissance ; le commerce avait obtenu des magistrats particuliers pris dans son sein ; les négociants étaient jugés par leurs pairs ; les fabricants avaient droit à la même faveur.—Eux aussi devaient être jugés par leurs pairs. —Ce fut l'idée fondamentale de l'établissement des Conseils des Prud'hommes, où les travailleurs doivent trouver une justice à la portée de tous, économique et rapide : rapide surtout, puisqu'elle doit trancher les contestations qui s'élèvent à l'occasion des labeurs qui leur procurent le pain de la journée.

Dans cette idée créatrice se trouvait un germe fécond d'améliorations utiles ; mais, comprimée par un pouvoir ombrageux, elle n'a pas reçu les développements qu'elle comportait, et cette institution, depuis trop longtemps stationnaire, réclame aujourd'hui une nouvelle organisation. Là aussi, il y a quelque chose à faire ; là aussi, des réformes importantes sont indiquées par tous ceux que l'intérêt des classes laborieuses préoccupent, par les fabricants, par les ouvriers, par les négociants eux-mêmes.

Et d'abord, le moment n'est-il pas venu de réunir en un seul faisceau ces innombrables décrets, ordonnances, lois et réglements qui régissent les Conseils? Toutes les villes importantes sont maintenant pourvues de Conseils ; la capitale elle-même en a reconnu l'utilité, l'importance.—Des préoccupations politiques, la crainte chimérique qu'inspiraient les réunions d'ouvriers appelés à voter, ont été longtemps le seul obstacle réel à l'établissement des Prud'hommes à Paris ; mais enfin les énergiques réclamations du commerce l'ont emporté, et le pouvoir lui-même s'applaudit de l'influence salutaire que cette magistrature conciliatrice exerce sur les travailleurs.

Tous ces conseils subissent l'empire de certains usages locaux, de vieilles habitudes de provinces, traditions qui rappellent encore ces déplorables corporations, langes inextricables qui enserraient et étouffaient le génie. Les prud'hommes sont aujourd'hui dans la position où se trouvaient les tribunaux avant la promulgation du code civil. Et l'on sait de quelles acclamations fut salué le code Napoléon. Tous ces règlements discordants, tous ces décrets successifs, toutes ces lois se modifiant les unes par les autres, tous ces règlements, interprétations plus ou moins arbitraires, doivent disparaître pour faire place à une législation spéciale, unique, égale pour tous. — Pour que la loi soit la même pour tous il faut qu'elle soit écrite et qu'un même code contienne et fixe les dispositions, règles désormais invariables qui devront présider aux décisions des Conseils.

L'analyse rapide des lois, décrets et ordonnances encore en vigueur, la corrélation ou l'antagonisme de leurs articles, suffira pour démontrer la nécessité, l'urgence d'une refonte générale et d'une codification définitive.

Le système d'élection est trop restreint. — Les conditions exigées pour donner le droit de voter sont établies sur une base fausse. Ainsi, l'on calcule le nombre des métiers pour faire les électeurs, et l'on ne prend en considération ni le genre, ni la valeur des métiers.

Quatre métiers ordinaires, montés, travaillant ou inoccupés, donnent le droit de voter ; ces quatre métiers sont d'une valeur qui n'excède pas deux cents francs.

Trois métiers de schals au quart travaillant continuellement, ne confèrent pas au chef d'atelier qui les dirige et qui en est le propriétaire, le droit de concourir au choix des Prud'hommes, à plus forte raison il ne peut pas être appelé à remplir ces fonctions.

Cette bizarre disproportion suffirait à elle seule pour démontrer sur quelles déplorables bases repose le système électif. Bien d'autres motifs encore doivent être pris en considération et militent en faveur d'une réforme complète sur ce point. Nous aurons à les déduire.

Doit-on n'admettre aux élections que les ouvriers patentés ?
Conviendrait-il d'y appeler les ouvriers munis d'un livret ?
Les uns et les autres ne doivent-ils pas être éligibles ?
N'est-il pas juste, n'est-il pas équitable que les négociants et les fabricants concourent en nombre égal à la composition des Conseils ?
N'y a-t-il point de moyens d'éviter le partage, si les négociants et les fabricants sont en nombre égal ?
A qui doit être déférée la présidence ?
Le Conseil ne doit-il pas être subdivisé en autant de sections qu'il y a d'industries spéciales ?
La libre défense ne doit-elle pas être admise sans restriction ?
N'existe-t-il aucun moyen de combattre les considérations que l'on fait valoir dans l'intérêt des ouvriers, pour s'opposer à l'adoption du principe sacré de la libre défense ?

Dans une série d'articles, nous examinerons ces différentes questions dans l'ordre que nous venons de tracer, afin de réunir tout le travail pour en faire un manuel complet à l'usage des travailleurs.

H. A.

DE LA FABRIQUE.

(*Suite.*)

Conventions et Traités.

On a beaucoup vanté l'indépendance relative des fabricants-chefs d'ateliers, vis-à-vis des négociants ; malheureusement cette indépendance n'est qu'un mot, elle n'existe ni en droit, ni en fait. Elle n'existe pas en droit puisque le capital, maître du travail par le salaire, peut toujours lui imposer des conditions onéreuses ; — elle n'existe pas en fait puisque la concurrence entre chefs d'atelier est trois fois plus grande que celle entre négociants, et que le premier trouvera par conséquent bien plus difficilement de l'ouvrage que l'autre des ouvriers. En divisant une industrie en deux fractions distinctes, séparées par leurs intérêts et cependant forcées de se réunir pour l'accomplissement de leurs fonctions, on a créé un antagonisme dangereux dont les résultats devaient naturellement peser sur la classe la moins favorisée. Cette prétendue indépendance, cette liberté de l'ouvrier n'est donc, à vrai dire, qu'un leurre, l'une de ces paroles dont on se sert pour couvrir une iniquité, que l'on n'ose pas avouer et avec laquelle compose la conscience de certaines gens.

Il est facile de crever ce ballon gonflé de belles théories. L'ouvrier, dit-on, est libre de travailler, ou de se reposer à sa volonté ; mais s'il se repose, qui donc le nourrira ? Il est libre d'occuper ses métiers pour tel ou tel négociant ; mais comme la quantité de métiers n'est point en rapport avec la quantité de pièces à distribuer, s'il refuse à l'un d'eux, vingt autres ouvriers se présenteront pour le remplacer, et il faudra qu'il visite dix maisons pour trouver de l'ouvrage, tandis que le négociant ne souffrira en aucune façon de son refus ; lui, chef d'atelier, en souffrira beaucoup.

Admettons cependant la rareté des métiers pour des tissus dont les demandes dépasseraient énormément la production quotidienne. Hé ! mon Dieu ! ce cas trop rare, par malheur, serait encore insuffisant pour rétablir l'équilibre : il y a tant de moyens dont on peut user pour empêcher l'augmentation des prix de façon ; nous en citerons un seul, que des exemples récents sont venus confirmer, et l'on jugera ensuite :

Dans les circonstances de commissions extraordinaires pour un article exclusif, les demandes n'arrivent point tout-à-coup, le négociant peut prévoir et se rendre compte de la faveur dont jouira telle étoffe. Alors il envoie ses employés faire ce qu'on appelle *une ronde en fabrique*. Le commis est chargé de recon-

FEUILLETON DE L'AVENIR.

LA MARSEILLAISE.

Par une belle soirée de juillet, en 1792, quelques jeunes gens circulaient encore sur la place de Breuil de Strasbourg, et regardaient une mansarde en chantant. Tous nous avons été jeunes, tous nous avons chanté et regardé les mansardes ; cherché, sous leurs petits vitraux, leurs treillis bizarrement tailladés, sous les guirlandes verdoyantes et poétiques de capucine, le front pur d'une belle jeune fille, rêveuse comme Desdemona et joyeuse comme un oiseau. Ce n'était point cependant le doux visage d'une jeune fille ou sa chanson mélancolique qui fixait l'attention des promeneurs : une forme vague et blanchâtre apparaissait, disparaissait sous le treillis de la mansarde. Aux clartés vacillantes de la lune, l'œil attentif aurait pu distinguer une tête pâle et échevelée, des yeux brillants, un jeune homme enfin, dont les mains crispées tenaient convulsivement un violon ; et de temps à autre la brise apportait à l'oreille comme un air guerrier fredonné par cet étrange lutin.

On se perdait en conjectures. Etait-ce un artiste, un somnambule, un poète, un fou ? choses assez semblables, disaient les jeunes gens, qui s'éloignèrent quand la voix du veilleur cria : Il est minuit ! priez pour les trépassés ! *Formez vos bataillons !* chanta la voix de l'inconnu, et tout redevint calme et silencieux. L'ange du repos déployait ses ailes sombres sur la haute flèche de Strasbourg ; quelques lumières encore erraient çà et là comme des feux follets ; mais c'est à peine si une voix attardée murmurait doucement : — Hé, voisin ! hé, citoyen ! a-t-on décrété la guerre ? Vive la liberté ! Mort aux tyrans ! Dans l'ombre retentissaient les cris des gardes ; parfois de nouvelles ombres passaient. — Savez-vous, Monsieur, disait un gentilhomme, que l'on reconnaissait à cette expression alors proscrite, savez-vous que le cheval de Rouget de l'Isle a renversé une pauvre vieille en paradant ? Lausun, Lameth ont dîné chez le baron de Diétrick. Dieu sauve la France ! Vive le roi ! les Prussiens approchent. Et comme un sanglant défi, le violon joua de nouveau, et la voix sonore du jeune homme s'écria : *Marchons ! marchons ! Qu'un sang impur abreuve nos sillons !* Après cela, tout disparut, et l'on n'entendit plus que le vent, devenu plus fort, qui faisait ondoyer le drapeau de la nation à la porte de la mairie.

La nuit était passée ; des nuages rosés se découpaient dans les cieux, et l'aube blanchissait les remparts de la ville. Strasbourg s'éveillait.

Oh ! c'est un piquant tableau que le réveil d'une ville, et surtout d'une ville alsacienne ! Ces beaux paysans aux formes herculéennes, ces jolies femmes au teint si blanc, au costume si pittoresque ! ce corsage rouge lacé avec tant de grace, ce jupon noir qui ceint la taille, les plis égaux d'une blanche et fine chemise entourant ce joli menton, et ces longs cheveux reployés en nattes épaisses, attachés avec des épingles d'argent ; puis les mille bruits, la marche des troupes, le retentissement du clairon, le hennissement des chevaux, la brise qui déroulait les gazes brumeuses du Rhin, puis les tours et les armes étincelantes des premieurs feux du matin, tout cela formait un aspect saisissant et poétique que l'œil admirait, et que le cœur sentait avec ivresse. En cet instant les groupes rares et paisibles de la place du Breuil furent rompus par un jeune lieutenant du génie. Sa marche était précipitée, quelque chose d'inspiré semblait animer cette tête pâle et ce corps débile ; une chevelure blonde en désordre retombait et effleurait, comme un groupe de flammes légères, l'uniforme brodé du lieutenant. *Aux armes !* chantonnait-il tout bas, et deux promeneurs qui le suivaient reconnurent alors le musicien nocturne de la veille.

Bientôt il eut traversé la place avec cet air cavalier, cette démarche indolente et balancée des jeunes officiers que l'on peut encore admirer tous les soirs à Granvelle. Comme eux, il frisait sa moustache, penchait un peu la tête, posait le prosaïque bonnet d'une manière coquette, bourdonnait haut en marquant la mesure, regardait les jolies filles, comme eux, enfin, faisait le papillon. Oh ! c'est un joli papillon qu'un lieutenant : ses rêves sont aussi brillants que ses épaulettes.

Le jeune homme monta le bel escalier de l'hôtel Diétrick, la porte s'ouvrit devant lui, et, comme un vieil ami, il parcourut les appartements et entra sans frapper dans la chambre du baron.

Renversé sur le dossier de l'un de ces immenses fauteuils Louis XV artistement sculptés, enveloppé d'une longue robe-de-chambre à ramages soyeux, le baron de Diétrick, secrétaire-général de la ligue Grise, membre de l'académie des sciences, maire de Strasbourg, lisait une dépêche ministérielle. Un peintre, quelle que fût sa faiblesse, son manque de touche et de génie, eût composé une œuvre saillante en composant cette tête si profondément rêveuse.

Sa chevelure abondante et poudrée flottait suivant la mode d'alors, sur ses larges épaules ; son front semblait chargé de pensées ; sous des sourcils fortement arqués brillaient ses yeux, foyers étincelants de son intelligence. Les traits les plus caractéristiques de cette belle figure étaient un nez courbé comme le bec d'un aigle, une bouche dont les extrémités relevées indiquaient la fierté de la naissance en même temps que la bonté. Le lieutenant, bien qu'il connût M. de Diétrick depuis longtemps, restait muet et subissait comme une sorte d'étonnement.

— Eh ! bonjour, mon cher Rouget de l'Isle ! s'écria le baron, en lui tendant la main avec cette courtoisie qui lui était ordinaire ; et le prenant par le bras : Qu'avez-vous de si pressé à nous dire ce matin ?

Rouget de l'Isle lui présenta un manuscrit où étaient tracés quelques vers et des notes de musique.

— C'est ce que vous m'aviez demandé hier à table, c'est l'inspiration de votre excellent champagne, répondit-il, en prenant l'air modeste d'un jeune auteur : une marche guerrière.

Et le baron se précipitait vers son piano ; sa figure noble devint sublime : le baron était artiste. Les touches sonores résonnent sous ses doigts.

— C'est superbe, mon cher Rouget ! Clémence, un chef-d'œuvre, une harmonie entraînante ! Viens, mon ami ! viens, Clémence !

Le visage de Rouget de l'Isle se colora. Ce nom était-il magique pour lui ? je l'ignore. Mais il a pour moi tant de douceur, de mélodie, d'entraînement, que si je l'entendais aussi, mon cœur peut-être battrait-il plus fort que celui du jeune lieutenant.

Alors, soulevant une portière en tapisserie, Mme Clémence de Diétrick, l'air inquiet, le pas suspendu, entra dans la chambre de son mari. Un joyeux et spirituel sourire calma son effroi, et riant elle-même de sa peur, elle vint se placer au piano.

Rouget de l'Isle paraissait profondément ému. Etaient-ce les reflets du damas pourpre qui coloraient ainsi sa joue ? Ou peut-être dans cette belle jeune femme retrouvait-il une de ces beautés qui avaient peuplé ses insomnies virginales. Qu'importe ! il fut présenté à Mme de Diétrick, et la salua du cœur plus encore que des yeux.

Le piano chante et gémit, soupire, rêve, puis murmure comme un ruisseau, pleure comme la femme affligée, rit, triomphe et fait entendre un chant d'amour. Les doigts de la jeune femme s'avançaient, couraient, glis-

naître les chefs d'ateliers inoccupés ou ceux qui, n'ayant que quelques métiers, peuvent en monter un plus grand nombre.— Ces derniers attirés au magasin, sont reçus avec égards, et le négociant leur tient à peu près ce langage :

— Combien avez-vous de métiers, mon cher un tel?

— Deux seulement, Monsieur.

— Il faut en monter deux autres pour tel genre d'articles, et je vous occuperai.

— Mais je n'ai pas d'argent!

— Qu'à cela ne tienne, je vous avancerai ce qu'il vous faudra.

Le chef d'atelier, qui a quelques économies, se laisse aller à ces offres séduisantes, il accepte, et prend 500 fr. d'avance au magasin et emploie 1,000 fr. de son argent ou bien achète à crédit pour une pareille somme. Mais entre les contractants, il intervient un petit traité par lequel le négociant s'engage à fournir de l'ouvrage au fabricant moyennant un prix qui n'est pas, comme on le pense bien, le plus élevé du cours. Maintenant les façons peuvent augmenter, des offres plus brillantes seront faites à l'ouvrier, tant pis ; son livret est grevé, il a signé une convention, il faut qu'il subisse les conditions précédemment imposées, jusqu'au moment où il sera libéré. Puis quand il aura remboursé les 500 fr., les commissions seront finies, le chômage viendra, il supportera les conséquences du manque d'ouvrage et n'aura eu aucune des chances de bénéfices occasionnés par la rareté de la main d'œuvre; seulement il aura échangé 1,500 francs qui lui rendaient bien placés 5 0[0 contre un métier qui, ne travaillant pas, ne lui rendra rien du tout.

On nous dira : Mais la convention porte que le négociant fournira de l'ouvrage, le chef d'atelier est donc exempté des pertes du chômage? hélas! c'est encore une illusion; le négociant a mille procédés pour faire attendre les pièces : il doit fournir de l'ouvrage, oui; mais la convention ne porte pas à jour fixe. Pour la faire exécuter, il faudrait du reste plaider, aller devant un tribunal, se brouiller avec une maison qui fait de belles promesses pour l'avenir. On espère, on attend, on souffre; les dettes arrivent et avec elles la ruine.

Un procès au Conseil des Prud'hommes ne fait rien au négociant ; son temps n'est pas aussi précieux que celui de l'ouvrier: s'il ne répond pas à l'invitation, il faut le faire citer, se présenter deux fois, attendre pendant plusieurs heures ; voilà bien des courses et des démarches. Enfin on est renvoyé devant arbitres ; alors si le négociant se reconnaît des torts, il fait offrir au fabricant quelques pièces, à condition que celui-ci se désistera de sa poursuite. Ce dernier a besoin d'ouvrage, il transige. Voilà une cause conciliée! Quel triomphe! honneur à l'institution! En attendant, le chef d'atelier paie les frais de la guerre, et supporte les charges de sa victoire. Et puis, par une bizarre coïncidence, il arrive toujours que le négociant s'aperçoit quand la commission est finie que l'ouvrier fabrique fort mal ; les pièces sont mal faites; on était content de lui précédemment, mais actuellement son ouvrage n'est plus supportable. Et nous ne parlons point encore des petites chicanes sur le poids des matières, ni de cette comptabilité étrange tenue vis-à-vis des chefs d'atelier, et qui livre des hommes souvent illettrés aux conséquences qu'un chiffre mal inscrit ou un mot ajouté peut entraîner dans le règlement des comptes.

Nous entendons déjà s'élever contre ces assertions des cris d'indignation ; nous entendons mille voix nous citer des exemples de probité et de désintéressement. Eh! messieurs, nous ne nions pas ces exemples ; mais n'y aurait-il qu'une exception, une fraction minime de mauvaise foi, qu'il serait juste de s'en méfier, et que ce n'est pas une raison parce que celui-ci est incapable de tels actes, que celui-là ne s'en rende jamais coupable.

Avec l'organisation actuelle de l'industrie, on a fait de deux hommes réunis par la force des choses, deux antagonistes divisés par leurs intérêts; l'un et l'autre s'en tirent comme ils peuvent; c'est moins aux hommes qu'aux choses que nous faisons la guerre; mais quand il n'y a nulle garantie dans un pacte, quand une minorité favorisée est maîtresse d'une majorité déshéritée, qui n'a aucun pouvoir à jeter dans la balance pour rétablir l'équilibre et empêcher l'envahissement, il n'est pas étonnant que les actes de cette minorité ne soient pas toujours marqués au cachet de la justice, et il est de notre devoir de parler en faveur de ceux qui souffrent, et de montrer les conséquences de l'ordre des choses, cause primitive de leurs maux.

Vous ne pouvez nier qu'il existe des malversations, les causes du Conseil des Prud'hommes le prouvent chaque jour; vous avez parmi vous des sociétés de garantie, des associations pour le libre-échange; vous siégez à la chambre, dans nos tribunaux consulaires; vous avez partout voix délibérative; et nous, prolétaires, nous n'avons rien de tout cela; notre voix n'est jamais écoutée; évidemment vous êtes plus favorisés que nous. Qui donc alors nous défendra contre le pouvoir de vos écus? n'avons-nous donc pas raison d'être méfiants?

Tous ces faits que nous retraçons sont encore nouveaux pour beaucoup de gens; une indifférence inconcevable a toujours accueilli toutes les questions relatives aux intérêts du peuple. Les hommes haut placés sont sous ce rapport d'une ignorance presque complète. Nous voulons ouvrir les yeux sur ces abus, éveiller l'attention sur des sujets dont l'importance ne saurait être mise en doute; faciliter en un mot l'étude aux hommes consciencieux qui n'ont point encore renié tout sentiment d'équité, et qui se préoccupent sérieusement du bonheur des nations. Nos intentions sont franches, et de tels renseignements ne peuvent être considérés comme des personnalités. E. F.

INSURRECTION DU PORTUGAL.

L'insurrection portugaise triomphera-t-elle? La reine Dona Maria parviendra-t-elle à l'étouffer ou du moins à la comprimer avec l'aide des quelques troupes dévouées à sa cause et des mesures violentes que lui dictent sa sûreté personnelle et celle de la couronne si gravement compromise par une folle tentative d'absolutisme, ou bien transigera-t-elle avec la révolution qu'elle a si imprudemment provoquée?

Les journaux qui nous parviennent de ces pays sont si prompts à démentir le lendemain les nouvelles qu'ils ont données la veille, qu'on ne saurait les accueillir avec trop de réserve et de circonspection. Il y a peu de jours, sur la foi de certaines correspondances plus ou moins suspectes, la presse conservatrice de Paris enregistrait avec une joie mal déguisée le prétendu succès du parti de la reine, l'heureux effet produit sur les partisans de la révolution par la destitution brutale de leurs principaux chefs, par les menaces, les violences, les décrets impitoyables dont l'exécution allait cimenter du sang des révoltés le régime despotique si impudemment implanté sur les ruines de la constitution.

Aujourd'hui, à s'en rapporter au journal espagnol le *Clamor Publico*, la face des choses serait complètement changée. La révolution, d'abord puissante, puis comprimée, écrasée suivant les correspondances de la presse conservatrice, serait triomphante dans les murs mêmes de la capitale ; le comte Das Antas serait entré à Lisbonne à la tête de ses troupes; la garnison toute entière de la ville aurait fait cause commune avec lui ; et la reine, partie furtivement, se serait réfugiée sur le navire de guerre anglais, l'*Hernia*.

Si nous n'étions accoutumés à voir les événements les plus contraires se succéder d'un jour à l'autre dans ces contrées qu'on croirait fatalement vouées à tous les genres de réactions politiques; si les mœurs et le caractère des peuples Espagnol et Portugais n'avaient donné lieu jusqu'ici à de si étranges contradictions de la part des hommes politiques, nous dirions que la révolution portugaise, provoquée par la violation de la constitution nationale, doit s'accomplir et s'accomplira infailliblement. Pourquoi? Parce que le droit d'un peuple réside dans la constitution qu'il s'est donnée; parce qu'il y a témérité à attenter à ce droit; parce qu'y toucher, c'est se dépouiller de tout le prestige attaché à celui qui en est le dépositaire, c'est se réduire à sa propre faiblesse, c'est se défendre avec la conscience du coupable; parce qu'enfin le droit c'est la force suprême, invincible ; parce que, comme l'a dit un auteur, *le droit brise les fers injustes*.

Nous parlons, il est vrai, d'un peuple outragé, violenté dans ce qu'il a de plus sacré, dans ses lois; nous parlons d'un peuple disposé à ressaisir une autorité, une souveraineté qu'il avait confiées à des dépositaires au profit desquels on l'en dépouille injustement, et non de quelques fractions d'ambitieux haut placés, qui, sous le drapeau d'une constitution qu'ils violeront eux-mêmes à leur tour, ne prennent les armes et ne se servent de la force des peuples que pour se venger d'une position perdue, et s'arroger, de leur propre autorité, dans la même voie de violences et de crimes, la place de leurs prédécesseurs expulsés.

Mais l'insurrection portugaise a-t-elle éclaté sous ces conditions? Est-ce le peuple lui-même qui s'est soulevé pour réclamer ses droits? Nous ne le croyons pas.

Ce qui nous paraît résulter des événements qui agitent le Portugal, c'est que l'insurrection dont ce pays est le théâtre a été fomentée par quelques personnages disgraciés, non dans l'intérêt de la nation, mais bien dans des vues d'ambition personnelle; par des hommes qui, dans ce but, cherchent à faire tomber un ministère sous l'indignation publique soulevée contre un coup d'état auquel ils auraient été les premiers peut-être à pousser la couronne; c'est que Das Antas et ses accolytes ne nous paraissent avoir d'autre dessein que celui de reprendre un pouvoir et des dignités qu'ils n'ont plus.

Par la même raison qui nous a fait dire qu'un peuple, s'insurgeant pour ressaisir sa souveraineté et rétablir sa constitution violée, triomphera toujours tôt ou tard, nous dirons donc que la révolution portugaise, n'étant pas l'œuvre du peuple mais seulement d'une faction quelconque intéressée à un changement, ne doit être considérée que comme une simple guerre de succession ministérielle, et ne saurait profiter au peuple qui la subit.

La révolution du Portugal n'a d'intérêt pour nous que parce qu'elle instruit ce pays sur les tendances despotiques de ceux qu'il appelle à le gouverner, et lui apprend les moyens de les rappeler à leur devoir et à leurs serments.

Le coup d'état de la reine Dona Maria n'en sera pas moins à nos yeux l'odieux attentat de l'absolutisme contre les droits et les libertés d'un peuple, et dût cette reine succomber sous les violences qu'elle a provoquées, nous ne regarderions sa chute que comme un châtiment mérité.

F. D.

Chemins de fer.

Nous avons déjà bien des fois critiqué la coupable faiblesse du gouvernement à l'égard des compagnies de chemins de fer. Nous avons démontré comment en abandonnant à des particuliers la propriété des voies presque exclusives de transport on se livrait, les mains liées, aux exactions de ces privilégiés. Nous avons poursuivi l'aristocratie financière ; tous ces actes viennent assez indiquer chaque jour si nous avons eu tort de redouter sa toute puissance, et si nous avons créé des dangers imaginaires. Mais le pouvoir des compagnies est déjà fort étendu, elles ont des amis et des intéressés partout, dans les chambres, dans le barreau, parmi les magistrats, et les mesures ordinaires sont incapables de les arrêter ; il faut des moyens plus énergiques, plus prompts, plus décisifs, et le gouvernement qui les craint n'ose pas employer ces moyens et ne se sert, vis-à-vis les embarras de la situation actuelle, que de palliatifs onéreux pour l'état et préjudiciables aux intérêts de la nation. Dans une question de cette nature, les positions doivent être tranchées, les mystères éclaircis. — Une partie de la presse vendue à la féodalité des écus se garde bien d'appeler l'attention sur de de pareils sujets. Aussi, le peuple qui paie tous les frais et supporte toutes les concessions des erreurs ministérielles, le peuple, comme toujours, n'est pas instruit de ce qui se passe et ne peut étudier, ni se rendre compte de la situation. La presse opposante doit donc suppléer à cette absence de renseignements, et voir quel souci ces messieurs les barons du coffre-fort prennent de ses intérêts et de son bien-être. Aussi, pour combler cette

---

saient, retombaient en mesure, et des accents mélodieux s'échappaient de ses mains inspirées. Après ce brillant prélude, où la femme se peint si bien, où son amour-propre s'exalte, où son cœur se passionne, Mme de Diétrick jeta un regard sur les notes de Rouget, et d'un signe gracieux de tête l'engagea à chanter.

Rien n'est aussi doux et pénible en même temps que d'être prié de chanter par une jolie femme. Alors on doute de soi-même, le front se rougit, les yeux deviennent vagues, la voix hésite et s'éteint, surtout si l'on est amoureux.

Le piano retentit de nouveau; mais ce n'est plus une plainte, un soupir, un chant d'amour qui voltigeaient comme un oiseau : une harmonie large et solennelle, entraînante et rapide, tonnante comme le bronze des combats, un appel héroïque et guerrier, un chant foudroyant et sublime, le cri d'un peuple tout entier, l'hymne de guerre de la France, la *Marseillaise*, enfin, comme un aigle aux vastes ailes, s'échappait sous ces doigts féminins, et poussait ce premier cri que l'Europe écouta plus tard en pâlissant.

La jeune femme, électrisée par cette musique de flamme, semblait une nouvelle Welleda entonnant le chant du départ. Quels éclairs s'échappaient de ses yeux, naguère si doux! Ses narines entr'ouvertes jetaient le feu qui semblait la consumer; elle n'était plus femme, elle était l'Harmonie elle-même.

Deux heures plus tard, les troupes françaises, rangées en bataille, présentaient un front belliqueux; des flots de peuple inondaient chaque rue, les toits étaient jonchés de spectateurs; les canons roulaient sur leurs essieux de fer; les plumes, les épaulettes, les uniformes les plus éclatants resplendissaient au soleil; les généraux, au centre, discutaient un plan de campagne. Le baron de Diétrick était parmi eux. La déclaration de guerre fut proclamée; des cris, des houras accueillirent cette nouvelle. Les shakos s'élevèrent, les drapeaux se déroulèrent avec un air victorieux; le cavalier brandissait son bon sabre, le fantassin son lourd fusil. Le peuple battait des mains et criait : Vive la nation! vive le roi! mort aux Prussiens!

Mais qui pourrait rendre, ou même essayer de décrire les clameurs, les élans, les transports, l'enthousiasme, quand la marche de Rouget de l'Isle éclata? Le peuple et l'armée se levèrent comme un seul guerrier; et cette marche, répétée par cent mille hommes, au milieu des ordres retentissants des généraux, des fanfares militaires, du galop des cavaliers, du roulement des tambours et des caissons, au milieu des cris du peuple, des éclats de voix, des battements de mains, cette marche semblait la voix des orages s'apprêtant à ébranler le monde.

Quelque temps après, Rouget de l'Isle gémissait dans l'exil; le baron de Diétrick, précédait à l'échafaud, sur la place Louis XV, tous ses amis qui avaient salué la naissante *Marseillaise*. Dans les prisons de Dijon, se mourait une femme, et dans ses yeux éteints, dans ses traits livides, nul n'aurait reconnu la jeune et belle enthousiaste qui la première avait applaudi et révélé à la France la puissance électrique de cet hymne, composé dans l'ivresse d'un festin, et qui retentissait alors autour des échafauds, non plus comme un chant de victoire, mais comme le glas sinistre de la mort.

Alex. de Saint-Juan.

Le Joueur d'Echecs du café de la Régence.

Le café de la Régence n'était pas, en 1826, ce qu'il est aujourd'hui. S'en reposant sur une renommée de près de deux siècles, il dédaignait un étalage de luxe dont sa réputation le dispensait.

Il y a vingt ans, plein d'énergie et de santé, de Labourdonnais trônait, au café de la Régence, parmi les plus forts joueurs d'échecs. Quand, vers trois heures de l'après-midi, il s'asseyait au fond de l'établissement, devant un échiquier, on faisait cercle autour de lui, émerveillé des prodiges de cet émule de Philidor, de ce maître de Saint-Amant.

Les personnages dont la France a le plus le droit de s'enorgueillir ont fréquenté le café de la Régence. Quand il avait battu ses adversaires, aux plus forts desquels il rendait pion et deux traits, de Labourdonnais, le front ruisselant de sueur, venait souvent s'asseoir à l'une des places où la chronique racontait que Rousseau et Franklin, le maréchal de Saxe et Napoléon, Voltaire et Richelieu, fiers d'avoir fait *mat* à quelque adversaire, se reposaient, après la bataille, sous leurs lauriers.

En 1827, de Labourdonnais était à Londres. Il allait presque chaque soir *Danemark straet, soho square*, dans un pauvre appartement occupé par un ancien capitaine des chasseurs de la vieille garde, et où se réunissaient ce qu'on appelait les proscrits de la Restauration. C'étaient des officiers de l'ancienne armée, des étudiants, des écoles de droit et de médecine, des carbonaris échappés au sort des Berton, des Vallé, des Borie, et qui, revenus d'une excursion malheureuse en Espagne, sous les ordres des généraux Lallemand et Fabvier, trouvaient à Londres un refuge contre les condamnations politiques qui les menaçaient dans leur patrie.

Quand il arrivait que l'un des proscrits avait reçu dans la journée le prix d'une leçon de français, d'équitation ou d'escrime, car, pour vivre, chacun faisait usage de son savoir et détaillait, par cachet, son talent, il remettait quelques schellings à la gentille irlandaise Mary, servante de la maison, pour acheter le charbon de la soirée et les quelques pots d'*half and half* (mélange d'ale et de porter) destinés à réjouir la réunion, dont moitié n'avait souvent pas dîné.

Un soir, il y eut grande délibération à *Danemark Street*, chez le capitaine Desfossés. Il était arrivé, dans la journée, au domicile du proscrit, comestibles, boissons, combustibles, éclairage en abondance ; c'étaient des caisses de chandelles, des voitures de charbon, des tonneaux de bière, des fromages d'un mètre de circonférence, des douzaines de jambons d'Yorck, à nourrir tout un bataillon; c'était un assortiment de plats, d'assiettes, de verres, de fourchettes, de couteaux à desservir un banquet de cinquante personnes.

Dans l'exil, les réfugiés italiens, portugais, espagnols, recevaient des subsides de l'Angleterre. Les Français les avaient refusés. Plutôt, disaient-ils, la misère et la faim que de devenir les obligés du gouvernement anglais. L'abondance qu'une main inconnue leur offrait pouvait venir de lui. Il fut décidé qu'on ne toucherait pas aux provisions reçues jusqu'à plus ample information.

Ne pas se nourrir des aliments en sa possession, quand on a faim, c'est le supplice de Tantale.

De Labourdonnais combattait, à chaque occasion, depuis plusieurs jours, la susceptibilité outrée de ses amis sans pouvoir les convaincre. Il suffit, lui répondait-on toujours, que ces provisions puissent provenir de la charité anglaise pour que nous les repoussions.

— « Eh bien! s'écria de Labourdonnais poussé à bout, feu aux mèches, le Chester sur la table, le tonneau sur le flanc, c'est moi qui régale; je vous ai envoyé assiettes et fricot avec une partie de l'argent que, depuis un mois, je gagne à Albion en le faisant *échec*. »

Ce fut un vivat universel; on ne résista plus. La chambre du brave Desfossés fut illuminée comme une cathédrale, et l'irlandaise Mary, resplendissante Hébé, versa le nectar à pleins bords.

A cinq ans de là, de Labourdonnais passait par Arras : il était à son tour dans la détresse. Il rentrait d'un nouveau voyage en Angleterre, et, à défaut de guinées que le jeu des échecs, cette fois, ne lui avait pas fait gagner,

lacune, nous enregistrons chaque jour tous les événements qui ont trait à cette question : l'analyse de ces faits démontre les résultats de l'indifférence de nos gouvernants dans une question qui, cependant, compromet la fortune et la vie des citoyens, le bien-être et l'avenir de la France.

Depuis le 8 mai 1842, époque rendue tristement célèbre par la catastrophe de la rive gauche de Versailles, une commission d'enquête avait été nommée pour rechercher les mesures de police à prendre afin d'empêcher le retour d'un pareil accident. On se rappelle la polémique animée à laquelle ont donné lieu parmi les hommes spéciaux les questions relatives à l'emploi de plusieurs locomotives placées à l'avant d'un convoi ou attelées, l'une en tête l'autre en queue, puis les locomotives à quatre ou six roues à cadre intérieur ou extérieur. Toute cette polémique à laissé la plupart des questions indécises, et ce n'est qu'aujourd'hui que le conseil d'état a enfin approuvé les mesures administratives de police. L'ordonnance publiée ce matin au *Moniteur* stipule, il est vrai, que les locomotives devront être mises à la tête du convoi et qu'il devra y en avoir une seule pour les voyageurs. Mais on admet tant d'exceptions à cette règle qu'il sera facile aux compagnies de chemins de fer de s'affranchir des restrictions qui leur sont imposées, toutes les fois qu'ils le croiront utiles à leurs propres intérêts sans avoir égard à la sécurité publique.

Parmi les dispositions insérées dans cette ordonnance, nous remarquons qu'un convoi ne pourra jamais se composer de plus de vingt-quatre voitures, que les locomotives devront toujours être placées en tête, excepté pour les manœuvres à exécuter dans le voisinage des stations ou pour les cas de secours. Dans ces cas spéciaux, la vitesse ne devra pas dépasser 25 kil. à l'heure. Il ne devra pas y avoir plus d'une locomotive en tête des convois de voyageurs, sauf lorsqu'on devra appeler une machine de renfort, ou pour monter de fortes rampes, ou par suite d'un incident extraordinaire; mais jamais il ne devra être attelé plus de deux locomotives.

Il devra toujours y avoir en tête de chaque train, entre le *tender* et la première voiture de voyageurs, autant de voitures ne portant pas de voyageurs qu'il y aura de locomotives attelées.

Les voitures des entrepreneurs de messageries ne pourront être admises dans la composition des trains qu'avec l'autorisation du ministre des travaux publics, et moyennant les conditions indiquées dans l'acte d'autorisation.

Des machines dites de secours ou de réserve devront être entretenues constamment au feu et prêtes à partir sur les points de chaque ligne qui seront désignés par le ministre des travaux publics, sur la proposition de la compagnie.

La surveillance de l'exploitation des chemins de fer s'exercera concurremment :

Par les commissaires royaux,

Par les ingénieurs des ponts et chaussées, les ingénieurs des mines, et par les conducteurs, les garde-mines et autres agents sous leurs ordres,

Par les commissaires spéciaux de police et les agents sous leurs ordres.

Toutes les fois qu'il arrivera un accident sur le chemin de fer, il en sera fait immédiatement déclaration à l'autorité locale et au commissaire spécial de police, à la diligence du chef du convoi. Le préfet du département, l'ingénieur des ponts et chaussées et l'ingénieur des mines, chargés de la surveillance, et le commissaire royal, en seront immédiatement informés par les soins de la compagnie.

Il est positif que le conseil d'Etat a refusé d'approuver les statuts de la compagnie du chemin de fer de Lyon à Avignon, et il est probable que cette affaire reviendra devant les chambres, à la session prochaine. C'est la question relative à la navigation du Rhône, qui a décidé le conseil d'Etat à refuser son approbation. On sait que la compagnie Talabot, à laquelle toutes les autres compagnies se sont fusionnées, a élevé son capital de 135 à 150 millions, afin de s'emparer du monopole des paquebots du Rhône et d'empêcher qu'une concurrence dangereuse pour le chemin de fer, ne s'établisse sur ce fleuve; mais le conseil d'Etat a cru voir un grand danger pour les intérêts publics à accorder ainsi à une seule et même compagnie le double monopole des transports par terre et par eau. Il a pensé que dans le cas ou l'on accorderait la navigation des paquebots à vapeur à la compagnie du chemin de fer de Lyon à Avignon, ce ne pourrait être qu'en exigeant de sérieuses garanties contre toute espèce d'abus; d'ailleurs, la loi votée par les chambres, et l'adjudication publique faite au profit de la compagnie Talabot, n'ont rapport qu'à une concession de chemin de fer et nullement à une entreprise de paquebots. Il faut par conséquent que les chambres soient appelées à examiner les condition auxquelles ce nouveau monopole pourrait être accordé à la compagnie du chemin de fer. Ce qui se passe depuis quelque temps pour le transport des grains sur le Rhône, a probablement confirmé le conseil d'Etat dans sa résolution. Si plus tard la chambre des députés accorde à la compagnie du chemin de fer, l'autorisation de mettre des paquebots sur le Rhône; ce ne sera sans doute qu'avec des tarifs excessivement réduits de manière à sauvegarder les intérêts du public.

On assure que la compagnie de Lyon à Avignon, profitant des difficultés qui lui sont suscitées en ce moment pour l'affaire de la navigation, veut demander aux chambres d'être dispensée de l'embranchement de Grenoble, qu'elle regarde comme une affaire onéreuse pour ses intérêts, à moins qu'on ne lui accorde comme compensation une prolongation de son terme de concession.

— Une question de la plus haute importance est soulevée depuis quelque temps à la bourse. Il s'agit de décider si le gouvernement croira devoir restituer le cautionnement à celles des compagnies de chemins de fer qui, par suite des difficultés de leur position, croiront devoir se liquider. Ceux qui espèrent une décision favorable aux compagnies, citent l'exemple de la compagnie du chemin de fer de Paris au Hâvre par les Plateaux à qui le cautionnement a, en effet, été rendu. Mais on croit généralement que le gouvernement maintiendra le texte des engagements qui ont été pris par les compagnies concessionnaires. La restitution des cautionnements serait un antécédent fâcheux qui pourrait entraîner les suites les plus graves en rendant tout-à-fait illusoire ce genre de garantie, et dans tous les cas, il faudrait que les chambres fussent appelées à décider la question.

Nous croyons donc que les actionnaires de Bordeaux à Cette et quelques autres lignes dont les actions se placent avec défaveur à la bourse, auraient tort de poursuivre la dissolution de leurs compétiteurs en se fondant sur le vain espoir de rentrer dans la presque totalité de l'argent versé par suite d'une restitution des cautionnements.

—Il paraît que c'est le jeu sur les actions de chemins de fer qui a consommé la perte du notaire Dupray, dont les journaux ont annoncé la disparition et la déconfiture. Il était revenu il y a peu de temps de Genève, avec une somme de 200,000 fr., dont les clercs de son étude n'ont jamais connu l'emploi. Il avait tenté une dernière fois la fortune à la bourse avec cette somme, espérant relever ses affaires avec ses gains aléatoires, et c'était après avoir perdu cette dernière ressource, qu'il avait fait connaître à sa femme sa résolution de mettre fin à ses jours par un suicide.

— Nous apprenons que les épreuves des viaducs de Barentui et de Meroille sur le chemin de fer du Hâvre, touchent à leur terme, et que le jour de l'ouverture de la ligne sera officiellement indiqué aussitôt quelles seront terminées.

Correspondance particulière.

Paris le 18 novembre.

Le *Moniteur* commence à enregistrer les réponses des puissances étrangères à la notification du mariage du duc de Montpensier et entr'autres la réponse de la Prusse. Quant à celle de l'Angleterre il n'en est pas encore question. Le roi des Belges lui-même est en retard sur ce point. On répand toujours le bruit que lord Normanby doit très-prochainement quitter Paris avec un congé de plusieurs mois. Ce qui semblerait confirmer ce bruit, c'est que lady Normanby doit partir pour Londres demain, jeudi.

— L'administration exige des conditions si vexatoires de tous ceux qui veulent profiter de la réduction offerte sur les prix du pain par le Conseil général de la Seine, que la plus grande partie de la classe pauvre renoncera à cette aumône plutôt que de s'y soumettre. Parmi les conditions exigées, il faut apporter une attestation de son propriétaire faisant connaître sa profession, le nombre des membres de sa famille et son manque absolu de ressources. Il faut en outre exhiber sa quittance de loyer prouvant qu'on n'a pas un loyer de plus de 200 fr., et qu'on paie exactement son terme. En sorte qu'on regarde comme indigne d'avoir du pain à 12 c. 1[2 au dessous de la taxe, celui qui ne peut pas payer son loyer.

— Le conseil municipal de Paris, sous le rapport de M. Perrier et un de ses membres, a voté la création de 3 nouveaux conseils de prud'hommes. Ils sont institués l'un pour les tissus, l'autre pour les arts chimiques, le troisième pour les articles de Paris.

Nouvelles étrangères.

AMÉRIQUE. — On lit dans une correspondance d'Amérique publiée par le *Globe*: D'après une lettre de Monterey en date du 29 septembre, le général Taylor aurait appris que Santa Anna était avec 13,000 hommes à Saltillo où il se fortifiait. Sa jonction avec Ampadio et les débris de la garnison de Monterey, ne devait pas tarder à porter ses forces à 20,000 hommes. Une correspondance du *Standard* dément cette nouvelle: d'après cette correspondance, Santa-Anna n'aurait pas eu le temps de franchir la distance qui existe entre Mexico et Saltillo. La même correspondance annonce que toute la côte occidentale du Mexique est bloquée par l'escadre des Etats-Unis ; que le général Taylor reste à Monterey où il recrute des troupes et augmente ses provisions. Les colonnes d'opération des généraux Wool et Kearney se rapprocheront de la région où opère le général Taylor. La perspective de la paix paraît plus éloignée que jamais.

— On lit dans une correspondance d'Amérique publiée par le *Morning-Advertiser* du 16 novembre : Les troubles ont éclaté en septembre dernier, à l'occasion de l'élection d'un président pour l'état de Tenezuela. Les partisans d'un candidat désappointé, nommé Guzman, se sont armés pour soutenir ses prétentions. Un combat a eu lieu le 28 septembre à Legnna de Piedra entre 500 de ces factieux et les troupes du gouvernement. Les insurgés ont laissé 100 hommes sur le terrain et un grand nombre des leurs a en outre été blessé ; beaucoup d'autres se sont noyés dans le Firnados. Guzman a, dit-on, été arrêté chez une femme de Carraccas qui le cachait.

ALLEMAGNE. — Du Danube, 12 novembre. — Il n'est plus douteux que Cracovie ne soit incorporé à l'empire Autrichien, du consentement de la Prusse et de la Russie, et qu'il ne doive former un nouveau cercle de la Gallicie. La proclamation relative à cet événement est déjà à la chancellerie d'Etat, et sera publiée très-prochainement.

Le *Correspondant de Hambourg* confirme également cette grave nouvelle sous la rubrique de Berlin du 10 novembre, et il ajoute que l'on aurait dû s'attendre à quelque mesure de cette espèce, du moment où l'on a appris que les puissances protectrices avaient retiré leurs résidents de la ville de Cracovie.

De Schwerin, 10 novembre. —Jusqu'à présent aucune négociation n'a été entamée avec les Etats ni avec le gouvernement de Mecklembourg, pour faire accéder le duché Zollverein, quoique la *Gazette de Woss* ait annoncé que cette affaire était commencée. (*Mercure de Soaube*).

PRUSSE. — Berlin, 9 novembre. — La peine de la bastonnade a disparu du nouveau projet de code pénal. Les diètes provinciales, moins deux seulement, s'étaient prononcées contre le maintien de cette peine. (*Gazette d'Augsbourg*).

Chronique locale.

Nous croyons pouvoir annoncer la prochaine organisation d'un comptoir commercial et industriel, plus spécialement consacré aux escomptes des petites valeurs sur la place de Lyon.

C'est une bonne nouvelle; nous espérons qu'elle sera favorablement accueillie par tous ceux qui s'intéressent au commerce et à l'industrie de notre cité.

— Dans sa séance du 18, le conseil municipal de Lyon a voté un secours de 10,000 fr. en faveur des inondés de la Loire, sur la proposition de M. le maire, qui dans l'une des précédentes séances, avait repoussé la proposition faite par l'honorable M. Laforêt. Ceci n'a rien qui nous étonne, l'on sait le peu de sympathies des conservateurs pour ce conseilles municipal, dont la candidature au collége du Midi, avait jeté l'épouvante dans leurs rangs. Et cependant ne dit-on pas tous les jours que la bienfaisance ne doit pas avoir de drapeaux.

— Jeudi dernier les Dlles Millanollo ont donné un concert à St-Etienne. La salle envahie de bonne heure présentait un très beau coup-d'œil. Leur succès a été à St-Etienne, ce qu'il est à Lyon, ce qu'il a été, ce qu'il sera partout, prodigieux. Elles ont jeté les Stéphanois dans un enthousiasme inexprimable.

— On assure que la direction de nos théâtres vient de traiter avec un artiste d'un talent remarquable pour tenir l'emploi de Barielle. L'engagement serait signé depuis quelques jours et bientôt nous pourrions applaudir sur notre scène M. Vial, première basse-comique de la province.

— On vient de découvrir à St-Etienne une cantatrice douée d'une voix admirable par sa pureté et son étendue.. C'est une jeune ourdisseuse nommée Agnès-Clothilde. Il paraît qu'elle se livre à des études sérieuses et veut aborder la scène.

— Dimanche dernier, une messe en musique a été célébrée dans l'église de St-Nizier, au profit des victimes des inondations de la Loire, par la société philharmonique de la paroisse, et sous la direction de M. Siboulotte dont le talent et les sentiments généreux sont bien connus. — La recette s'est élevée à huit cent trois francs cinquante centimes qui ont été versés dans la caisse des souscriptions. Nous avons remarqué avec satisfaction l'ensemble parfait de l'orchestre. Deux morceaux surtout méritent, par leur exécution, l'approbation la plus complète : le morceau final de *Lucie*, et le grand air de *Guillaume Tell*, *Sombres forêts*. Le *Salutaris*, parfaitement chanté, a fait connaître une voix de basse admirable par sa nature et par la manière dont elle est dirigée.

—On lit dans plusieurs journaux la note suivante, qui émane probablement d'une source officielle :

Mercredi, à trois heures et demie du matin, le train venant de Saint-Etienne a déraillé près de Grigny. Cet accident a été causé par la rencontre d'une vache qui s'était échappée sur le chemin de fer et qui a été tuée par le choc.

Le train était composé de 12 wagons de marchandises et d'une voiture de voyageurs placée à l'extrémité; les quatre premiers wagons de marchandises sont sortis seuls de la voie à la suite de la locomotive. L'arrêt s'est produit presque sans secousse, la vitesse ayant été amortie graduellement par le parcours d'une vingtaine de mètres sur l'accottement et le long du talus. Personne n'a éprouvé le moindre mal. On a demandé du secours à Givors et le train a repris sa marche avec une autre machine, à cinq heures et demie du matin.

Nouvelles diverses.

La pairie joue de malheur. Un autre de ses membres, M. l'amiral de Rosamel, se trouve amené en police correctionnelle, comme impliqué dans certains actes du conseil de surveillance du journal l'*Epoque*. — Mais que diable allait-il faire dans cette galère? Nous sommes persuadés que dans sa conduite il n'y a eu que du laisser-aller, mais cependant un reproche grave pourra toujours lui être justement adressé. Il est certaines gens dont tout homme qui se respecte doit savoir éviter la fréquentation et même le simple contact. Pourquoi? parce que le gouvernement a eu la malheureuse pensée d'instituer un journalisme de bas étage ; pourquoi des hommes honorables ont-ils la faiblesse de prêter l'appui de leur nom aux gens qui s'emploient dans de si tristes œuvres? si quelque souillure en rejaillit sur eux, pourquoi se plaindraient-ils, puisqu'ils ont été eux-mêmes au-devant des souillures? Ah! l'on a cru qu'il était permis en politique d'employer tous les moyens ; on a cru qu'il était permis de faire la guerre aux partis par des procédés qui n'étaient ni honnêtes, ni avouables... Non, non! on s'est trompé ; on se salit toujours les mains avec des armes sales.

— La société de l'Union agricole d'Afrique, dont le siége est à Lyon, rue du Commerce 1, vient d'obtenir la signature royale pour la concession qu'elle avait demandée au gouvernement français d'une plaine de 3,059 hect., sur la rive droite du Sig, entre Oran et Mascara. Cette terre passe, à juste titre, pour la plus fertile de toute l'Afrique ; elle sera exploitée par une grande et sérieuse association.

— Le conseil municipal de Paris vient de voter une somme de f. 300,000 destinée à maintenir le pain au prix de 50 cent. le kilog. pour la classe indigente,

A Tours, on consacre 20,000 fr. pour le même sujet.

---

il possédait une petite pacotille de rasoirs anglais dont il se défaisait assez difficilement. Il trouva à Arras un des anciens habitués de *Danemark-Street* qui lui prêta quelque argent.

Les années s'étaient écoulées. Le prêteur ignorait ce qu'était devenu de Labourdonnais, quand, le mois dernier, des affaires l'appelant à Paris, il se rendit au café de la Régence.

Quelle transformation ! Le café de la Régence avait changé de propriétaire. L'ancienne salle, aux ornements usés et fanés par le temps, maintenant lavée, repeinte, sculptée, dorée, pouvait rivaliser avec les cafés les plus élégants de Paris. Il n'existait naguère qu'une salle au café de la Régence, salle, il est vrai, vaste et confortable, et toujours bien hantée; on venait de lui en adjoindre une seconde au rez-de-chaussée, également spacieuse, belle et décorée avec goût, attenant à l'ancienne, ouvrant par deux doubles portes sur la place du Palais-Royal, et destinée aux fumeurs, engeance dont on ne saurait plus raisonnablement médire depuis que les princes fument, et que le tabac rapporte, chaque année, quatre-vingt-dix millions de bénéfice net à l'Etat. La Régence s'était enrichie, en outre, au premier étage, de divers appartements occupés par le *cercle des échecs*. Là viennent combattre sur l'échiquier les plus forts joueurs du monde; de là partent des défis qui vont provoquer, au jeu de Philidor, les plus habiles de Londres, de Berlin, de Pesth et de Moscou.

L'heure à laquelle de Labourdonnais avait l'habitude d'arriver à la Régence était depuis longtemps passée, et il ne paraissait pas. Interrogé, le propriétaire de l'établissement raconta que le grand maître était mort depuis plusieurs années, presque dans la misère, et alors que les habitants de l'Ile-Bourbon venaient, en reconnaissance des services que son grand-père avait rendus comme gouverneur à la colonie, de lui voter une pension annuelle de 3,000 francs, dont il ne put même toucher un seul quartier.

L'ami de Labourdonnais prit dans son portefeuille le billet à ordre que celui-ci avait souscrit à Arras ; il passa de la salle du café dans celle de l'estaminet, demander à la demoiselle du comptoir un cigare, l'alluma avec ce papier, se disant : « Je paie les jours d'abondance que de Labourdonnais nous a procurés, il y a vingt ans, à *Danemark-Street*, chez ce pauvre Desfossés que la mort a aussi frappé, quand, pour échapper aux exigences de la trop sensible Mary, il faisait voile, sur un navire qu'assaillit la tempête, pour les Etats-Unis.

F. D.

Fonds Français et étrangers, au comptant.

5 °/o 81 60, 55, 50, 20.		Banque Belge	»
5 °/o 117, 116 50.		Lots d'Autriche	»
Banque de France	3465.	Haïti	»
Oblig. de la ville	1392,50.	Actif	»
Quatre canaux	»	Passif	»
5 °/o Belge 1840	99 3/4.	5 °/o	»
» 1842	101 3/4.	Dette intérieure	»
4 1/2 °/o	97 3/4.	2 1/2 °/o Hollandais	»
3 °/o »	»	Romaines	100
2 1/2 °/o	»	5 °/o Portugais	»

Publications utiles et populaires

De la librairie de J.-J. Dubochet, Lechevalier et Comp., rue Richelieu, 60, à Paris.

A nos lecteurs.

La librairie parisienne ne paraît pas devoir être très féconde cet hiver. On n'annonce qu'un petit nombre d'ouvrages importants, parmi lesquels figure, sous le titre de PATRIA, un livre depuis longtemps préparé par les savants auteurs d'UN MILLION DE FAITS, et qui est lui-même le million de faits relatifs à la France. Les mêmes éditeurs, *J.-J. Dubochet, Lechevalier et Comp.*, entrés avec tant de succès dans la voie des *Publications utiles et populaires*, mettront en vente presque en même temps la première livraison d'une collection de CENTRALITÉS sur les sciences, les arts, les lettres et l'industrie; chaque livraison avec des gravures dans le texte, contenant la matière de plus de cinq feuilles ordinaires, compose un traité et se vend 25 *centimes*. Les noms les plus considérables dans la science concourent à la rédaction de cette collection, dont le titre principal indique le but : INSTRUCTION POUR LE PEUPLE. Il était publié à Edimbourg, sous le titre d'*Information for the people*, un ouvrage du même genre, qui s'est vendu en Angleterre à 100,000 exemplaires. Il semble que l'ouvrage français se soit inspiré de l'intention utile de l'ouvrage anglais; puisse-t-il obtenir la même fortune ! Nous le souhaitons pour ceux auxquels il est destiné.

Ecrire franco à l'adresse ci-dessus. On peut également s'adresser aux principaux libraires de notre ville et de notre département.

Lyon, le 22 novembre. — *Le Gérant*, REYNIER.

Imprimerie de J.-M. BAJAT, cours de Brosses, 8, à la Guillotière.

EMPRUNT GRAND-DUCAL DE BADE

DE 14 MILLIONS DE FLORINS.

Le tirage aura lieu le 30 novembre prochain, à Carlsruhe.

Les primes à obtenir sont de fr. 180,000, 120,000, 45,000, 30,000, 15,000, 4 à 6,000, 13 à 3,000, 40 à 1,000, etc., etc.

1 ACTION	fr.	5
7 —	»	30
15 —	»	60
28 —	»	100
60 —	»	200

payables en effets sur Paris et Lyon, Marseille ou toute autre ville de commerce, billets de banque ou contre mon mandat après l'envoi des actions. Les commandes accompagnées du montant des actions ont droit à un escompte de 5 p. c., comme évitant les frais de recouvrement.

Prospectus et bulletins promptement expédiés. — S'adresser directement à

GUSTAVE STIEBEL,
bonquier à Francfort-sur-le-Mein. (34)

AVIS

A Messieurs les Propriétaires et Entrepreneurs.

Le sieur Picard, inventeur des souches de cheminée, en plotet verni vert, ayant la tête en fonte indestructible à toute intempérie, a l'honneur de les informer qu'il y en a une de montée, très visible, sur les toits de la maison neuve, place de la Préfecture.

S'adresser, pour en faire établir de semblables, chez l'inventeur, *quai Bon-Rencontre*, 63.

Les Cordes de coton ciré de DAVID, cordier à la Demi-Lune d'Écully, pour la fabrique, tourneurs, etc., remplacent celles à boyaux et les *courroies* en cuir. (6)

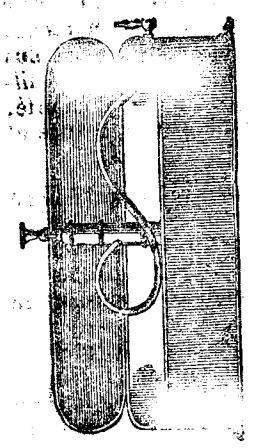

CLYSOPOMPES.

CLYSOIRS, INSTRUMENTS en gomme et cuir bouilli, en tous genres, chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13, dépositaire de toutes les eaux minérales naturelles de St-Galmier, de St-Alban, de Vichy, etc., etc. (9)

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Beaune, 2, aux Bureaux de l'Ecole Sociétaire.

A Lyon, rue du Commerce, 1, au 2me, et chez M. DORIER, *librairie, quai Villeroy.*

PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

A l'usage des savants et des ignorants,

PAR V. CONSIDÉRANT.

Prix : 40 cent. ; par la poste, 50 cent.

Prix : 4 fr. : par la poste, 4 fr. 50 c.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL,

Avec table analytique des matières,

PAR F. CANTAGREL.

Deuxième édition, entièrement revue par l'auteur.

Un beau vol. in-18 compacte, de 400 pages, format Charpentier.

N° 179. RÉPERTOIRE LYONNAIS,

PUBLICITÉ GÉNÉRALE ET HEBDOMADAIRE, ANNONCES-AFFICHES, UTILITÉ PUBLIQUE.

Pour les lignes suivantes, et pour toutes sortes d'achats ou de ventes en viager, s'adresser de 11 à 4 h. à M. FLEURI PHILY, *gérant d'immeubles, place St-Nizier, 4, à Lyon.* (Affranchir.)

N°s	*Désignation.* CLIENTÈLES ET FONDS DE COMMERCE A VENDRE DE GRÉ A GRÉ :	*Location.*	*Prix.*
243	CAFÉ-CABARET . . . Pour cause de départ, fonds très achal. et comp. de 2 pièces dont la princip. a 7 m. carrés ; on peut faire facil. 3 pièces. Bail de 8 ans.	600	2,200
245	CAFÉ A VAISE . . . Place de la Pyramide, grande consommation, beau local de 6 pièces, superbe grande cave, bail de 5 ans. *On se retire pour cause de maladie.* Bon marché à faire	1,000	2,500
253	MERCERIE . . . . Fonds situé dans un bon quartier, donnant sur deux rues, beau local, deux chambres, marchandises à prix de facture.	458	2,000
255	CAFÉ (1er ordre) . . . Situé dans une ville non loin de Lyon, cet établ. est fort bien agencé, meublé, etc. Belle client., facil. moyenn. garantie. On quitte les aff .	1,000	3,000
273	VOITURIER DE VILLE. Trois jeunes chevaux avec leurs harnach. 2 charet. de 110 millim. Les frondes sont neuves. L'écur. est sit. près d'une des barr. de la ville.	120	4,000
274	EPICERIE . . . . Superbe local ayant 2 ouvert. et se comp. en tout de 5 pièc., sit. dans une belle rue qui dép. de la rue cent. March. au prix du cours. .	2,000	3,000
275	CAFÉ. . . . . Vaste local, frais minimes, fortes recettes, bénéfices de 6 à 8,000 fr. par an. Affaire rare. 4,000 fr. seulement comptant.	550	8,500
277	BOULANGER-GRENET. Très bon fonds sit. dans un faub., à céd. attendu qu'on se retire. Rec. ann. 60 à 75,000 f. Gr. loc. Marc. à prix de fac. de 6 à 12,000 f.	1,000	4,500
278	EPICERIE . . . . Aux Terreaux. Bon fonds à céd. p. cause de dép., 2 pièc. au rez-de-ch., plus 2 chambres. Bail 7 ans. Marc6andises à prix de factures	1,000	2,200
279	FERRONNIER . . . Fonds bien achal. et placé dans une rue comm. des Brott. ; 2 pièc. au r.-de-ch. Locat. total. de 2,000 f. réd. à 350 fr ; 12,000 f. de marc	350	4,000

N°s	*Quartiers.* IMMEUBLES SITUÉS A LYON A VENDRE DE GRÉ A GRÉ :	*Revenu.*	*Prix*
203	CROIX-ROUSSE . . Maison en pierres toute neuve, 4 étages, mansardes, 2 façades, caves voûtées. *Echange contre une propriété rurale inférieure de 15,000 fr*	2,300 *n.*	37,000
216	CROIX-ROUSSE . . Maison ayant cinq croisées de façade, deux étages, hangar, jardin. A échanger contre un fonds de boulangerie	900	16,000
220	ANCIENNE VILLE . Maison de cinq étages, deux corps de bâtiment, deux cours, belle cave, puits, aucune servitude, impôt 126 fr.	5 p. 0/0	28,000
225	PERRACHE . . . . Maison de deux ét., 5 croisées, suscept, d'exhaus. Elle est sit. à l'angle de plusieurs rues et exempte d'impôts	3,161 *b.*	60,000
228	LYCÉE . . . . . Ensemble ou séparément, deux étages de deux pièces chacun ; situés au 3e et au 4e. Prix à débattre.	» »	» »
229	GUILLOTIÈRE . . . Deux petites maisons, ayant chacune un jardin. On les céderait ensemble ou séparément. Elles sont de valeur égale	» »	10,000
230	CROIX-ROUSSE . . Deux maisons très bien placées et susceptibles d'une grande amélioration. L'une d'elles est propre à reconstruire.	1,434	24,000
233	BROTTEAUX . . . Jolie petite mais. ayant r-de-c. et 1 ét., plus un j. cl. et bien cult. Sit. sur le ter. de l'hosp. et sur un c. La loc. de 300 f., le bail de 8 ans.	» »	3,000
236	ANCIENNE-VILLE . Vaste et bonne maison donn. sur 2 rues et divis. en deux lots (89,000 et 24,008 f.) ; allée de trav. *On échang.* Une rue proj. tarv. la prop.	4,775	113,000
237	CROIX-ROUSSE . . Maison en pierres, 4 étages et mansades, caves voûtées, greniers ; les jours sont beaux. On diviserait : le derrière vaut 10,000 francs. .	2,400	35,000
238	BROTTEAUX . . . Maison toute neuve et entièrement louée ; terrain de l'hospice, 20 mètres carrés. On céderait un fonds de café en sus.	2,000	11,000
239	JARDIN-DES-PLANTES. Maison neuve en pier. 4 ét. et mans., 5 croisées de faç. Constr. soignée et agréabl. distrib. *On échang.*	5,600	115,000
240	D'OBLÉANS. . . . Maison en constr., mont. à 4 ét. double corps de bât., cave voûtée. *On echang. contre mais. en ville de 100,000 à 120,000 fr*	» »	170,000
241	GUILLOTIÈRE . . . Maison bâtie sur le terr. de l'hospice à 2 corps, 2 ét., cour, hang., porte coch. : en tout 24 pièc. Loc. 650, on éch. cont, des march. .	2,430	14,200
242	VAISE . . . . . Vaste terrain occ. par des constr. qui sont appl. à une fabr. Matér. cons. Débarc. *On échang. avec retour de 40 à 50,000 fr*	» »	100,000
243	GUILLOTIÈR . . . Construct. en pier. presque achevée; 3 étages, 3 crois., cour fondée, cav. voût., beauc. de terr. On échang. contr. du sol à bâtir et soulte.	1,900	35,000

N°s	*Situation.* IMMEUBLES SITUÉS DANS LE DEHORS A VENDRE DE GRÉ A GRÉ :	*Contenance.* hec.	ares.	*Prix.*
213	FONTAINES. . . . Maison ayant rez-de-ch. et premier étage, cour, hangar, jardin, source d'eau en abondance ; revenu : 350 fr. Cette propriété est close de murs	»	10	7,000
216	COLLONGES (Rhône). Jolie maison bourg. de 10 pièces ag., caves, gren., grang., jard. cl. de murs de 40 ares ; ter. atten., bien cultivé, salle d'ombre	1	03	26,000
467	CHAPONOST . . . Mais. bourg. de 9 pièc., dép. Prop. en j. et ter., close de murs et de haies vives, sal. d'om., bel. vue. On éch. contre une mais. en ville.	»	38	15,000
477	ST-CYR. . . . . Maison en pierres, constr. depuis 8 ans, placée sur la place où elle a 2 balc., 3 étag., 3 croisées de façade, cave voûtée et grenier, 8 pièc.	»	»	9,500
492	POUILLY . . . . Propriété de rapport en prés arrosés, vignes et terres ; maison ayant rez-de-chaussée, 1er étage, grenier et caves voûtées.	5	50	36,000
494	VENISSIEUX . . . Propriété close, partie murs et haies vives, vig. et ter. ; mais. de 10 pièces, écur., fen., cav. voût. — Belle vue, bon chemin.	2	8	24,000
495	GUILLOTIÈRE . . . Fort jolie propr. bourg. propre à un restaur., bel. vue, part. à claire-voie. Belle mais. en pier., 2 ét., 16 pièc., cav. voût.	»	13	35,000
496	FONTAINES. . . . Maison ayant cour et jard., propre à un march., ter. en 1er sol susceptibles d'être vendues en détail	1	75	18,000
497	SAVIGNY . . . . Propriété en vignes, prés, terres et bois ; cour, jardin, maisons de maître et d'exploitation. Revenu bien net 4 0/0.	5	60	24,000
498	Ste-COLOMBE . . . Domaine divisé en prés, terres fromentales et bois taillis, four à chaux, cheptel, beaux bâtim. d'exp. Baux de 6 ans. Revenu 4,650 fr. .	64	»	90,000
499	BROTTEAUX . . . Jolie propriété de revenu et d'agrément, beau jardin faisant angle de rues, deux maisons neuves. On louerait au besoin on l'on échang. .	»	22	45,000
500	CALUIRE . . . . Belle et vaste maison, clos de murs, beau jardin, à vendre pour cause de décès. Pensionnat de 70 élèves sans augmentation de prix . .	»	20	50,000
501	CROIX-ROUSSE. . . Maison de 7 crois., 2 étages, jardin propre à recevoir des constr. On laisserait 20,000 fr. en viag. sur 2 têtes, 56 et 58 ans. Rev. 2,200 fr	»	06	40,000
502	BROTTEAUX . . . Maison d'un étage en briques et bois, jardin, cour, pompe, terrrain propre à bâtir. Le tout est clos de murs et agréablement situé. . .	»	08	12,000
503	ST-GENIS . . . . Propriété située près de la place, clos de murs ; maison de six pièces, jardin, écurie, cour, pompe, vigne, arbres à fruits	»	15	8,600
504	MILLERY . . . . Jolie maison bourgeoise de 14 pièces, jardin clos ce murs, vigne de 50 ares, produit renommé, position superbe	»	60	13,600
506	LYON (à 3 kilom. de). Bonne propriété, sol 1re classe, jard., vig., prés, ter. et arb. fruit., 2 mais., pièce d'eau, source ab., vases viuaires. *Propre ou détail.* .	4	88	36,000
507	St-RAMBERT . . . Jolie propriété close de murs, en jardin, vignes, arbres à fruits, tonne, pièce d'eau, grand bâtiment. *Jolie vue*	»	97	25,000
508	LYON (à 3 kilom. de) . Petite propriété en terres, jardin, luzernières, arbres à fruits, puits, maison d'un étage et grenier, façade de 19 mètres	»	75	15,500
510	MONTMERLE (près de). Grand domaine près de la Saône, consistant en prés, terres, vignes et bois ; 2 maisons bourgeoises, 3 fermes, 8 vigneronnages. . . .	114	»	420,000
511	SOURCIEUX. . . . Très bonne prop., sol 1re cl., la moit. en vig., le reste en terre et jard. ; grands et b. bât. neufs et vieux. Le rev. de cet. ann. arr. à 2,000	3	29	30,000
512	OYONNAX (près de) . Bonne prop. en pr., ter., verg. et bois ; belle mais. au cent. du bourg. On échang. contre un imm. en ville, cet. prop. suscep. de dét. .	7	05	50,000
513	St-TRIVIER (Ain) . . Bonne propriété en vignes, hautins, pièces d'étangs, prés, terres bois, pâturages. Deux bâtim. 17,000 f. en viag. à 8 p. 0/0 sur 2 têtes .	25	76	35,000
514	MONPLAISIR . . . Petite propriété agréablement située, jardin d'agrément. arbres à fruits. Jolie maison en pierres. 2 étages, 10 pièces	»	04	6,000
515	BELLEY. (prêt de). . Superbe propr., chât., jard., salles d'omb., verg., ter., pr., vig., bois de haute fut., tail., plant. de mur. cons. et devant doubler . .	65	63	330,000

ORGANISATION DU TRAVAIL,

D'après les principes de la Théorie de Ch. Fourier,

Par P. FOREST.

Deuxième édition. Prix : 75 c. ; par la poste, 1 fr.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION,

Par MATH. BRIANCOURT.

Deuxième édition. — Prix : 80 c. (21.)

HOTEL D'AVIGNON,

rue Mercière 56, au centre du commerce près des bateaux à vapeur du Rhône, des messageries du Midi et du chemin de fer.

Cuisine bourgeoise, dîners à 1 f. 25 c. et à la carte.

AVIS AUX VOYAGEURS. On loue des chambres au jour et au mois. On peut sonner, le concierge ouvre à toute heure de la nuit. (2)

M. GAUTIER,

Rue Jacquard, maison Gautier, près des Tapis, à la Croix-Rousse, et rue Casati, n. 7, à Lyon.

Arcade de un mètre 50 centimètres, à 9 fr. les 4,000 cordes première qualité.

Arcade de un mètre 66 centimètres, à 10 fr. les 4,000 cordes première qualité.

Arcade de un mètre 85 centimètres à 11 fr. les 4,000 cordes première qualité.

Arcade de deux mètres, à 12 fr. les 4,000 cordes première qualité.

Collets à crochets, à 65 cent. le 100. (18)

MASSON, CORDIER,

Grande-Côte, 62, Lyon.

Arcades d'un mètre 50 c. à 9 fr. les 4,000 première qualité.

Arcades d'un mètre 65 centimètres à 10 fr. les 4,000 première qualité.

Arcades d'un mètre 85 centimètres à 11 fr. les 4,000 première qualité.

Arcades de deux mètres à 13 fr. les 4,000 première qualité.

Collets à 75 centimes le cent. (20)

RASOIRS d'une trempe supérieure, garantis, à 2 fr. 50 c. Dépôt chez le sieur BOTTIN, coiffeur, rue de la Reine, 46. (576)